



République Française

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOULON

Hotel de Ville -Avenue de la République – CS 71407 83 000 TOULON

Caisse des Ecoles

Tél. 04 94 36 82 62

msavoaca@mairie-toulon.fr

Procès - verbal de la réunion du 19 Février 2024

Les membres du Comité, réunis le 19 février 2024, ont été convoqués le 22 janvier 2024.

LISTE DES MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES
<u>ELUS</u> Mme MASSI, Présidente de la Caisse des Ecoles Mme MONDONE, Vice -Présidente de la Caisse des Ecoles M.CAZAUX, Adjoint délégué à la Vie Scolaire- Réussite Educative-Restauraton scolaire	X X		X
<u>SOCIETAIRES</u> Mme OUALI Sabrina M.BOUDIS Mounir M.MALOUSSE Alexandre	X	X	X
<u>INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE</u> M.NOBLE, représenté par Mme MAUGER Mme DESMAREST, représentée par M. VIAL Mme VOGIN, représentée par Mme BENHAIM M. LEBLANC IEN ASH Mme BEKHIRA IENA	X X X	X X	
<u>REPRESENTANT DE LA PREFECTURE</u> Mme SADOUL	X		

Publié le : 11 JUL. 2024

Madame MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 17h10.

Il est constaté que le quorum est atteint ;

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du précédent Comité en date du 24 novembre 2023
2. Adoption du Budget Primitif 2024 de la Caisse des Ecoles

1. Le début de séance consiste à apporter des précisions sur les points notés sur le PV précédent :

- Madame SADOUL apporte une précision sur une erreur inscrite sur le dernier PV, point 6 : « Questions diverses » : il faut lire « les DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) ont envoyé un courrier à Madame le Maire » et non les IEN.
- Madame MONDONE informe l'assemblée sur l'avancée de la diffusion des informations via l'Espace Numérique de Travail (ENT), tel qu'il avait été proposé précédemment : l'opération de mise en œuvre de ce vecteur d'informations est en cours. Les équipes alimentent le site avec les données nécessaires au travail des Directeurs et Responsables d'écoles.
- Madame LEANDRI souligne à ce titre, que les groupes de travail vont commencer sous peu, intégrant chacun les équipes de 4 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles.
- Madame MONDONE informe de l'intention de la Ville d'augmenter de +10% la dotation aux écoles publiques, à partir de septembre, ce qui représente une augmentation de moins de 20 000 € sur le budget 2024, et environ +50 000 € en année pleine.
- Monsieur VIAL confirme la livraison de toutes les sonos et félicite la qualité de ces matériels. Il précise cependant qu'il en faudrait 1 ou 2 très puissantes.
- Madame LEANDRI tient informée l'assistance que la recherche et l'analyse d'autres abonnements que « Le Petit Quotidien » souhaités par Monsieur VIAL lors de la dernière séance, sont en cours.
- Il est rappelé par Madame LEANDRI et Monsieur SANTINI les difficultés liées au papier.

Toute l'assemblée étant d'accord sur le contenu du PV précédent, la séance peut donc commencer.

2. Adoption du Budget 2024

Le Budget 2024 fait face à des évolutions en matière de marchés publics : certains marchés « partent » vers la Ville, d'autres reviennent sur le Budget Caisse, d'autres ne restent qu'une partie de l'année, etc.

Ces évolutions impliquent les budgets correspondants : par conséquent, le Budget 2024 de la Caisse (comme celui de la Ville) nécessitera certainement un Budget Supplémentaire pour réajuster les crédits.

Dans un esprit de synthèse, le tableau ci-dessous, présente ces remarques :

Publié le : 11 JUIL. 2024

MARCHE	2023	2024	COMMENTAIRES
Fournitures scolaires	Caisse	Ville	
Livres et manuels scolaires		Caisse	
Fournitures tests psychologiques		Caisse	
Livres d'enseignement		Caisse	
Jeux et Jouets	Ville	Caisse	
Copieurs		Caisse	
Livres de Noël	Caisse	Caisse	
Livres Jeunesse	Caisse	Caisse	Jusqu'en juin 2024 puis retour Ville

Précisions sur le Budget :

- En section de recettes de fonctionnement : l'État ne s'est pas encore prononcé sur le montant de la dotation accordée au PRE (Cités Éducatives). Pour mémoire, en 2023, la dotation s'est élevée à hauteur de 100 000€ ;
- La subvention Ville 2024 sera amenée à augmenter (Budget Supplémentaire), eu égard à l'évolution de la masse des marchés (tableau ci-dessus) ;
- Monsieur VIAL s'inquiète de la procédure des commandes liée au marché des Livres Jeunesse qui repasse à la Ville en juillet 2024 : il est proposé de contacter Charlemagne pour étudier la possibilité de « basculer » les devis ;

Cette réflexion pose la question de la période idéale de bascule d'un marché : les enseignants proposent la période dite creuse, de janvier à mai ;

- Une réflexion commune est lancée sur la période d'envoi de la dotation aux écoles : les enseignants saluent la détermination de la Ville de l'envoyer plus tôt mais reconnaissent que l'effort n'est pas nécessaire car ils ne connaissent pas encore leurs classes attribuées ;
- Les livres de Noël : c'est un exercice délicat. Peu d'entreprises sont intéressées par ce type d'opération qui consiste à doter la ville d'une « solderie » de livres neufs ;
- Budget PRE, section 012 (personnel) et 65 (subventions) : il est bien expliqué par Monsieur SANTINI que le PRE n'ayant pas d'existence juridique propre, est adossé et apparaît sur le Budget de la Caisse des Ecoles ;
- Jeux et jouets : Monsieur VIAL rappelle que lors de la précédente séance, il avait été proposé de communiquer au Comité de la Caisse des Ecoles le détail des dépenses effectuées par poste (ligne du PBU) afin d'analyser précisément le format actuel de ce marché.

Car se pose toujours la question de la pertinence de seulement 80 lignes pour un tel marché.

Il est donc envisagé de reprendre les dépenses effectuées GLOBALEMENT.

- Madame DESMARETS veut rappeler à l'assemblée, les défauts de qualité des matériels LACOSTE.

Monsieur SANTINI rebondit sur cette intervention en insistant sur son souhait de connaître ces retours d'expérience pour affiner et modifier le cahier des charges, appliquer d'éventuelles pénalités si les produits ne correspondent pas à la description et aux attentes de l'acheteur ;

- Monsieur SANTINI demande de connaître les éventuels besoins nouveaux émergents sur les marchés.

Publié le :

- Madame LEANDRI souhaite définir le process pour expliquer le comment on fait.

- Monsieur VIAL insiste sur le fait qu'il faudrait donner les informations aux Directeurs et qu'il ne faudra pas se soucier de ceux qui ne répondent pas.

La procédure pourrait se faire via ENT afin de mettre en ligne les dernières versions en vigueur.

- Madame BENHAIM souhaite qu'un explicatif soit accolé à chaque récapitulatif marché.

- Monsieur SANTINI propose d'envoyer un tableau détaillé des marchés doté pour chacun des marchés, d'un lien hypertexte, afin de faciliter le travail des enseignants.

Il faut en vérifier la faisabilité.

- Monsieur VIAL précise que les IEN doivent être aussi informés, car même non utilisateurs, ils doivent pouvoir avoir connaissance de tout ce qui est transmis aux écoles de leur circonscription.

- Monsieur SANTINI rappelle le projet de rencontres sur sites des 4 agents comptables. En plus de la rencontre et de la prise de contact, la visite sur site permettra de vérifier la configuration informatique qui est souvent, différente voire défectueuse.

- Madame LEANDRI revient sur la dotation aux écoles publiques et précise que cette année, les directeurs recevront un montant global.

- Monsieur VIAL souhaite qu'il y soit rajouté le nombre d'élèves pour en vérifier le montant, car c'est la base de calcul de la dotation.

-Il est rappelé la cadence des Comités → 3 fois dans l'année à minima (sauf actualité), soit :

DÉBUT D'ANNÉE CIVILE	MAI/JUIN Compte administratif et BS éventuel ?	FIN D'ANNÉE CIVILE - Maximum en octobre/novembre Pas trop tôt, car il faut attendre les effectifs et les marchés des Livres de Noël.
----------------------	--	--

L'assemblée procède au vote :

1. Point 1 de l'ordre du jour → Favorable à l'unanimité
2. Point 2 de l'ordre du jour → Favorable à l'unanimité

La séance est levée à 18 h 15.

Valérie MONDONE
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Publié le : 11 JUIL. 2024